

Réunion du Conseil Municipal

Du 23 Avril 2026

Procès-Verbal de séance

L'an deux mille vingt-six le jeudi vingt-trois avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes FRIGENZA, DESMARIS, BOURRUD, CARTAU, PHILLIPPON
Ms. CLUET, DECLERCQ, BOUIX, GEAUFFRET, RAYBAUD

Membre(s) excusé(s) : Monsieur Claude GUERIN

Membre(s) absent(s) :

Mme Cécile FRIGENZA est désignée Secrétaire de Séance.

1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Cécile FRIGENZA comme secrétaire de séance.

Madame Cécile FRIGENZA est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le(s) pouvoir(s) ci-dessous a été reçu :

- Monsieur Claude GUERIN donne son pouvoir à Monsieur Frédéric CLUET

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 11 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

2. Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 Avril 2026
- Présentation des travaux des commissions communales
- Informations sur les réunions communales
- Informations sur les activités intercommunales
- **Vote des taux d'imposition 2026**
- Vote du budget primitif 2026
- Vote des subventions aux associations
- **Validation du Programme Annuel de Prévention pour l'année 2026**
- **Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (MTHRS)**
- Désignation d'un correspondant Incendie et Secours
- Questions diverses

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 Avril 2026

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le procès-verbal de la séance du 17 Avril 2026.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 28 Mars 2026.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Claude GUERIN	X		
Mélanie DESMARIS	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Gérard BOUIX	X		
Joëlle BOURRUD	X		
Gilles GEAUFFRET	X		
Joëlle CARTAU	X		
Stéphane RAYBAUD	X		
Auriane PHILLIPPON	X		

4. Signature du procès-verbal de la séance du 17 Avril 2026

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de séance, Madame Joëlle CARTAU, de signer le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 Avril 2026.

5. Travaux des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucune commission communale ne s'est réunie depuis la dernière réunion du conseil municipal.

6. Synthèse des différentes réunions et Informations

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucune réunion n'a été organisée depuis la dernière réunion du conseil municipal.

7. Point d'information sur la C.C.A.P.V.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

8. Décisions par délégation de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pris aucune décision par délégation depuis la dernière séance du conseil municipal.

9. Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts permettent au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la Commune.

Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Un coefficient correcteur est appliqué afin de permettre une stabilisation du produit fiscal.

Le vote du taux applicable pour la taxe d'habitation (TH) est possible et ne concerne que les résidences secondaires. Les bases retenues pour la taxe d'habitation pour l'année 2026 ne concernent donc que les résidences secondaires. Il est important de noter que le taux pivot pour la taxe d'habitation est le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les travaux de la commission des Finances et de l'Administration Générale sur les taux d'imposition 2026.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la simulation fiscale réalisée par la DDFIP en prenant comme hypothèse la neutralité fiscale pour les contribuables. Les effets du lissage des taux intercommunaux et la non augmentation de ces derniers pour l'année 2026 par la CCAPV, à l'exception de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires qui va subir une augmentation sur la part intercommunale, permettent à la Commune d'augmenter ces taux communaux. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux appliqués en 2025 :

- Taxe foncière Propriété Bâtie 41, 87 %
- Taxe Foncière Propriété Non Bâtie 26, 78 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires 2, 75 %

Considérant que l'article 116 de la loi de Finances 2026 a modifié le dispositif dérogatoire de majoration sans lien du taux de la THRS en faveur des communes à compter de 2026.

Considérant que l'article 1636 B sexies du code général des impôts permet aux communes, lorsque le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi déterminé est inférieur au taux moyen constaté pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département ou, pour la ville de Paris, constatée l'année précédente au niveau national, il peut faire l'objet d'une majoration dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 10 % de cette moyenne.

Considérant que le taux moyen départemental 04 de THRS des communes étant situé à 10.59%.

Considérant que le taux communal de THRS satisfait aux dispositifs de l'article 116 de la loi de finances 2026 et à l'article 1636B sexies du code général des impôts.

Considérant que la commission des finances lors de sa réunion en date du 08/04/2026 s'est prononcée favorablement à la majoration du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 1,06 %, Monsieur le Maire propose les taux communaux suivants, sur la base de la simulation fiscale réalisée par la DDFIP :

- **Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires** 3, 97 %
- **Taxe foncière Propriété Bâtie** 44, 35 %
- **Taxe Foncière Propriété Non Bâtie** 28, 37 %

Ces taux permettront de dégager un produit fiscal estimé à 171 016 € auquel il convient de retrancher 52 940 € représentant les effets du coefficient correcteur de la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide les taux communaux tels que présentés par Monsieur le Maire pour l'année 2026, à savoir :**

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	41.91 %	44.35 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	26.81 %	28.37 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	2.75 %	3, 97 %

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.**

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Claude GUERIN	X		
Mélanie DESMARIS	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Gérard BOUIX	X		
Joëlle BOURRUD	X		
Gilles GEAUFFRET	X		
Joëlle CARTAU	X		
Stéphane RAYBAUD	X		
Auriane PHILLIPPON	X		

10. Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget primitif pour la Commune au titre de l'année 2026 élaborée par la commission des Finances et de l'Administration Générale. Monsieur le Maire précise à l'assemblée que ce projet de budget a été modifié en intégrant les décisions qui ont été prises lors de la commission des Finances et de l'Administration Générale du 08 Avril 2026 ainsi que lors du débat d'orientation budgétaire du 17 Avril 2026.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Emet** un avis favorable sur la proposition de budget telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Approuve** le budget primitif 2026 qui s'équilibre ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 640 315, 96 €	1 499 486, 79 €
Recettes	1 640 315, 96 €	1 499 486, 79 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Claude GUERIN	X		
Mélanie DESMARIS	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Gérard BOUIX	X		
Joëlle BOURRUD	X		
Gilles GEAUFFRET	X		
Joëlle CARTAU	X		
Stéphane RAYBAUD	X		
Auriane PHILLIPPON	X		

11. Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ensemble des dossiers de demandes de subvention qui ont été reçus pour l'année 2026. Il présente également les propositions d'arbitrage qui ont été réalisées lors de la commission des Finances et de l'Administration Générale du 08 Avril 2026 ainsi que lors du débat d'orientation budgétaire du 17 Avril 2026.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider les propositions d'attribution de subvention aux associations telles que validées lors de la commission des Finances et de l'Administration Générale du 08 Avril 2026 ainsi que lors du débat d'orientation budgétaire du 17 Avril 2026 à savoir :

	Montant demandé en 2026	Montant proposé en 2026	Décision de l'assemblée
Comité des Fêtes de La Foux	350,00 €	350,00 €	0
Comité des Fêtes de Peyroules	350,00 €	350,00 €	0
Comité des Fêtes de la Bâtie	350,00 €	350,00 €	0
Peyroules Sport Culture et Patrimoine	350,00 €	350,00 €	0
Peyroules Sport Culture et Patrimoine - Trail du Teillon	500,00 €	500,00 €	0
Radio Verdon	100,00 €	100,00 €	0
La Mouss'Taree	500,00 €	350,00 €	0
Les Arts en Pays de Peyroules	350,00 €	350,00 €	0
Cap Verdon, Montagne et Partage	100,00 €	100,00 €	0
Amicale des pompiers de Saint-Auban	300,00 €	300,00 €	0
A.D.M.R.	1 000,00 €	1 000,00 €	0
Association de Prévention Routière 04	350,00 €	350,00 €	0
Club des aînés de Castellane	200,00 €	100,00 €	0
Association les Christ'ô du Cœur	100,00 €	100,00 €	0
Amicale des pompiers de Castellane	300,00 €	300,00 €	0
Association Montagn'Habits	100,00 €	100,00 €	0
Collège du Verdon de Castellane (X collégiens de Peyroules)	0,00 €	400,00 €	0
Ecole primaire de Castellane (5 élèves de Peyroules)	0,00 €	500,00 €	0
Ecole Maternelle de Castellane (X enfants)	0,00 €	400,00 €	0
TOTAUX		6 350,00 €	

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Valide l'attribution de subventions aux associations sur la base des propositions formulées par la commission des Finances et de l'Administration Générale du 08 Avril 2026 ainsi que lors du débat d'orientation budgétaire du 17 Avril 2026,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Claude GUERIN	X		
Mélanie DESMARIS	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Gérard BOUIX	X		
Joëlle BOURRUD	X		
Gilles GEAUFFRET	X		
Joëlle CARTAU	X		
Stéphane RAYBAUD	X		
Auriane PHILLIPPON	X		

12. Validation du Programme Annuel de Prévention pour l'année 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la réalisation du Document Unique de la Commune, plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés dans le document pour améliorer les conditions de travail et d'hygiène des agents. Il est également nécessaire de traiter les risques identifiés dans le Document Unique et de mettre en œuvre un Programme Annuel de Prévention de ces risques.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des actions réalisées dans le cadre du Programme Annuel de Prévention de l'année 2025. Certaines actions n'ayant pas été réalisées, elles seront reconduites pour l'année 2026.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Programme Annuel de Prévention établi pour l'année 2026. Il précise que ce programme annuel de prévention sera transmis au Centre de Gestion 04.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Valide le Programme de Prévention Annuel pour l'année 2026 tel que présenté par Monsieur le Maire,
- Charge Monsieur le Maire de suivre l'exécution de ce programme annuel de prévention et de veiller à la mise en œuvre des actions qui le composent,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Claude GUERIN	X		

Mélanie DESMARIS	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Gérard BOUX	X		
Joëlle BOURRUD	X		
Gilles GEAUFFRET	X		
Joëlle CARTAU	X		
Stéphane RAYBAUD	X		
Auriane PHILLIPPON	X		

13. Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (MTHRS)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune était, jusqu'en 2023 inclus, en dehors du champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants (TLV) prévue à l'article 232 du code général des impôts (CGI). Aux termes du décret n° 2023-822 du 25 août 2023, portant application de l'article 73 de la loi de finances pour 2023 et modifiant le décret n° 2013-392 du 10 mai 2013 relatif au périmètre d'application de la TLV, la commune est entrée dans le champ d'application de la TLV à partir du 1^{er} janvier 2024.

Conformément à l'article 1407 ter du CGI, les communes situées dans le champ d'application de la TLV peuvent instituer une majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (MTHRS).

La commune peut, à partir des impositions 2026, instituer cette majoration. Son taux, compris entre 5 et 60 %, s'applique sur la part de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale revenant à la commune. Pour s'appliquer en 2027, l'institution de cette majoration est conditionnée à l'adoption d'une délibération du conseil municipal qui devra être prise avant le 1^{er} octobre 2026 pour une application en 2027.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se positionner sur l'instauration de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- Accepte de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (MTHRS) pour l'année 2027,
- Fixe la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (MTHRS) au taux de 30 %,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Claude GUERIN	X		
Mélanie DESMARIS	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Gérard BOUIX	X		
Joëlle BOURRUD	X		
Gilles GEAUFFRET	X		
Joëlle CARTAU	X		
Stéphane RAYBAUD	X		
Auriane PHILLIPPON	X		

14. Désignation d'un correspondant Incendie et Secours

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret N°2022-1091 DU 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Considérant que la commune ne dispose pas d'adjoint ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile,

Considérant qu'il appartient au maire de désigner parmi les adjoints ou les conseillers municipaux un correspondant incendie et secours dans les six mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal,

Considérant que dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'informations préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune,

Considérant que le correspondant incendie et secours informera périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mènera dans son domaine de compétence,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se désigner en tant que correspondant incendie et secours.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,
avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** de désigner Monsieur Frédéric CLUET comme correspondant incendie et secours pour la Commune de Peyroules.
- **Autorise Monsieur le Maire à signer** tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Claude GUERIN	X		
Mélanie DESMARIS	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Gérard BOUIX	X		
Joëlle BOURRUD	X		
Gilles GEAUFFRET	X		
Joëlle CARTAU	X		
Stéphane RAYBAUD	X		
Auriane PHILLIPPON	X		

15. Questions Diverses

15.1. Réunion de travail relative au Plan de Massif de Protection des Forêts Contre les Incendies (PMPFCI) des Préalpes de Castellane

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine réunion de travail relative au Plan de Massif de Protection des Forêts Contre les Incendies (PMPFCI) des Préalpes de Castellane est planifiée le 11 mai 2026 à 14h00 dans la salle du conseil municipal de la commune de Castellane. Il demande à Messieurs Claude GUERIN et Gilles GEAUFFRET de bien vouloir représenter la commune lors de cette réunion.

17.2. Réunion avec les professionnels du canyoning

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion avec les professionnels du canyoning doit être planifiée. Il va solliciter Monsieur Claude GUERIN pour organiser cette réunion.

17.3. Procession organisée pour la Saint-Pierre

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la procession organisée pour la saint-pierre aura lieu le vendredi 1^{er} mai 2026 toute la journée.

17.4. Cérémonie de commémoration du 08 mai 1945

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945 est planifiée à 11h00 devant le monument aux morts de la commune.

17.5. Exposition itinérante de la CCAPV « Trame »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'exposition itinérante « Trame » de la CCAPV s'installera à partir du 30/04/2026 sur la commune. Cette exposition sera présente jusqu'au 18/05/2026 et une visite commentée de l'exposition est planifiée le 09/05/2026.

17.6. Rencontre avec le tribunal de grande instance de Dignes les Bains

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous avec le responsable des TIG du Tribunal de Grande Instance de Dignes les Bains est planifié le 21 mai prochain à 14h00.

17.7. Installation de défibrillateurs dans les hameaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions reçues par un fournisseur de défibrillateurs automatiques. Deux options sont possibles, soit l'acquisition des défibrillateurs, soit la location de ces derniers. De nouveaux devis devraient être reçus. A l'issue de cette phase de consultation, il conviendrait de valider une option.

17.8. Grilles d'évacuation des eaux de pluie

Madame Joëlle CARTAU informe Monsieur le Maire que les grilles d'évacuation des eaux de pluie sur le hameau de La Foux se dégradent. Monsieur le Maire va solliciter la commission de l'espace communal sur ce sujet afin d'engager des travaux.

17.9. Organisation d'un évènement pour la journée nationale des artistes

Madame Auriane PHILLIPPON propose à Monsieur le Maire qu'un évènement soit organisé sur la commune en 2027 à l'occasion de la journée nationale des artistes. Monsieur le Maire demande à Madame Auriane PHILLIPPON de bien vouloir rechercher des informations au sujet des modalités d'organisation de cette journée.

17.10. Réunion avec les agents du service technique

Monsieur Gilles GEAUFFRET demande à Monsieur le Maire si la réunion avec les agents du service technique est maintenue le 21 mai prochain. Monsieur le Maire confirme la tenue de cette réunion et demande à Messieurs Dominique DECLERCQ et Gérard BOUIX de se charger de la préparation de cette réunion.

17.11. Modification de l'agenda 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée des changements sur l'agenda 2026 des réunions :

- Le conseil municipal du 19/06 est maintenu;
- La commission des travaux en régie du 03/07 est replanifiée à 17h30 ;
- La commission de l'espace communal du 03/07 est replanifiée à 19h00 ;
- Le conseil municipal du 31/07 est maintenu ;
- Le conseil municipal du 21/08 est supprimé ;

17.12. Anciens conteneurs à ordures ménagères

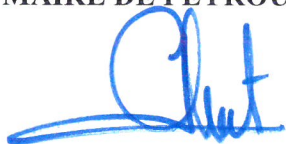
Monsieur Gérard BOUIX informe Monsieur le Maire que trois anciens conteneurs à ordures ménagères sont entreposés au hangar communal. Monsieur le Maire va solliciter le directeur du pôle environnement de la CCAPV afin d'étudier la possibilité de restituer ces conteneurs à la CCAPV.

16. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Madame Cécile FRIGENZA, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 23 Avril 2026.

La séance levée : 20h00

F. CLUET
MAIRE DE PEYROULES



C. FRIGENZA
La secrétaire de séance

